



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 351

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, que :

- 1) Le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le règlement numéro **351** décrétant une dépense de 790 000 \$ et un emprunt de 790 000 \$ remboursable sur 20 ans pour la réalisation de plans et devis dans le cadre de travaux de collecte, d'assainissement des eaux usées et réfection des routes 132 et 287;
- 2) Ledit règlement **351** a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 20 mai 2021;
- 3) Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture du bureau;
- 4) Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce vingt-septième (27^{ième}) jour du mois de mai deux mille vingt et un (2021).

Anne Desjardins,
Secrétaire-trésorière